



**Relations
internationales
et Francophonie**

Québec 

COOPÉRATION FRANCE-QUÉBEC

Guide pour remplir

le formulaire de demande de financement

**Fonds franco-québécois pour la
coopération décentralisée (FFQCD)**

Biennie 2021-2022 / 2022-2023

Le présent Guide contient les lignes directrices et les renseignements utiles à la Partie québécoise pour remplir le formulaire de demande de financement au FFQCD.

De manière exceptionnelle, les dates du 11^e appel à projets du FFQCD ont été décalées afin de tenir compte de la pandémie. L'appel à projets qui se déroule normalement du mois de mai au mois d'octobre se tient plutôt du 8 septembre 2020 au 15 janvier 2021.

Le 7 décembre 2020, la date de clôture a été reportée au 29 janvier 2021.

Description générale du FFQCD

Le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) est coordonné et financé par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), représenté par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) et le Consulat général de France (CGF) à Québec.

Le FFQCD a été créé en 2005 pour donner suite à la volonté des premiers ministres du Québec et de la France d'encourager et de soutenir la coopération franco-québécoise au niveau local et régional. Géré dans un esprit de parité avec le gouvernement de la France, le FFQCD permet de soutenir, chaque année, plus de 30 projets. Le budget annuel du FFQCD du côté québécois est d'environ 300 000 \$.

Dans le cadre du FFQCD, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) accorde une subvention aux porteurs de projets québécois et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) aux porteurs français.

Voir www.mrif.gouv.qc.ca/FFQCD

Guide pour remplir le Formulaire de demande de financement du FFQCD

La présente section contient les renseignements utiles à la Partie québécoise pour remplir le Formulaire de demande de financement du FFQCD.

1. Identification

Indiquer dans cette section le titre exact du projet déposé. Vous limiter à 100 caractères afin de favoriser la communication du projet.

Indiquer le nom de votre organisme à titre de porteur et responsable des suivis administratifs du projet.

1.1 Thème

Les appels à projets du FFQCD sont basés sur des thèmes jugés prioritaires pour la relation France-Québec. Ces thèmes sont déterminés en fonction des priorités gouvernementales, à l'occasion des sessions du FFQCD et de la Commission permanente de coopération franco-québécoise, ainsi que des [Rencontres alternées des premiers ministres québécois et français](#).

Les thèmes du 11^e appel à projets du FFQCD sont les suivants (les trois premiers thèmes sont dits socioéconomiques) :

- Développement économique des territoires et innovation
- Lutte contre les changements climatiques, transition énergétique et mobilité durable
- Attractivité des territoires et transformation du marché du travail
- Rayonnement culturel et langue française.

Indiquer le thème principal du projet (un seul choix) dans la section 1.1 du Formulaire de demande de financement d'un projet au FFQCD.

Enjeux transversaux

Les projets portant ou ayant une incidence sur un ou plusieurs des enjeux transversaux prioritaires suivants de la relation France-Québec bénéficieront de points additionnels pour l'évaluation (voir section 8.1) :

- **Sortie de crise (COVID-19) et résilience des territoires,**
- Égalité femmes/hommes,
- Jeunesse;
- Numérique.

Indiquer dans la section 1.1 du Formulaire le ou les thèmes transversaux concernés.

Indiquer dans le formulaire comment votre projet pourrait contribuer à la tenue des 6es Assises franco-québécoises de la coopération décentralisée (prévues en 2022, en France, dans la région Nouvelle-Aquitaine). Préciser si votre mission en France en 2021-2022 pourrait coïncider avec cette activité (date à confirmer).

1.2 Identification de la coordonnatrice ou du coordonnateur du projet

La coordonnatrice ou le coordonnateur est le représentant de l'organisation qui porte le projet (le promoteur). Il est le principal interlocuteur du FFQCD pour les suivis administratifs du projet (bilans, plan de communication, etc.).

Compléter cette section du formulaire avec les renseignements sur les coordonnateurs québécois et français du projet et sur les personnes ayant la plus haute autorité (le président du conseil d'administration ou l'équivalent) des organisations qui portent le projet. À noter qu'au Québec, les lettres annonçant le soutien du FFQCD sont transmises à cette personne.

Cette information peut être copiée dans le formulaire Fiche synthèse.

2. Description du partenariat franco-québécois

Décrire dans cette section du formulaire :

- Les éléments du contexte qui ont conduit à la planification du projet de coopération.
- Les organisations qui portent le projet, au Québec et en France, et la pertinence de leur partenariat.

Indiquer si les organisations québécoises et françaises qui portent le projet ont déjà obtenu une subvention du MRIF ou du FFQCD, et si oui, pour quel projet et à quelle date.

Le FFQCD s'adresse aux organisations, institutions et entités (collectivités) locales, municipales et régionales. Au Québec, les projets peuvent aussi être portés par des organismes à but non lucratif, entreprises d'économie sociale et solidaire, coopératives, organismes de développement économique régional, créneaux d'excellence et grappes industrielles.

Information sur le partenaire français

Pour être soutenu du côté français, un projet du FFQCD doit associer une ou plusieurs collectivités territoriales (région, département, commune, etc.) qui peuvent seules présenter une candidature, tout en pouvant associer à leur projet des établissements publics, des associations et des entreprises.

Du côté français, l'organisation qui porte le projet doit remplir un formulaire de demande de financement distinct de celui du côté québécois et suivre la procédure indiquée sur la page Web française du FFQCD : www.fdiip.fr/FFQCD

L'organisation qui porte le projet du côté français doit vérifier son admissibilité au FFQCD en contactant les coordonnateurs français du FFQCD (voir section 10).

3. Objectifs et résultats visés

Décrivez les objectifs du projet et son caractère novateur.

Décrivez les résultats visés, leur caractère concret et la manière dont ils seront mis en valeur; les perspectives de retombées socioéconomiques au Québec et en France; le potentiel de mise en réseau et de création de nouveaux partenariats.

Préciser l'impact et les résultats du projet en lien avec le thème principal du projet et, s'il y a lieu, les enjeux transversaux (section 1.1).

4. Activités et échéancier

La réalisation du projet peut être d'une durée maximale de deux années financières. Pour chaque année, décrivez les activités prévues et l'échéancier de réalisation incluant :

- 1) les missions en France (objectifs, participants, programmes);
- 2) les autres activités.

Les dépenses pour réaliser les activités (missions et autres activités) doivent être indiquées dans le Budget (voir section 7).

4.1 Missions en France :

Pour chacune des missions en France, indiquer le nombre de participants et leurs organisations/employeurs d'attache. Indiquer leurs coordonnées (nom, titre, fonction) et les dates des missions en France en fonction de l'information disponible au moment de remplir le présent formulaire.

Préciser combien de participants sont rattachés à l'organisation qui porte le projet et, s'il y a lieu, combien viennent d'autres organismes partenaires au Québec.

Les missions désignent les déplacements du Québec vers la France. Les visites désignent l'accueil au Québec des participants français du projet.

4.2 Autres activités :

Les autres activités peuvent inclure des colloques, activités de communication, publications, visites et tournées, et diverses activités de valorisation des résultats du projet et de mise en réseau.

Voir section 7.2 pour la description des dépenses admissibles pour les « autres activités ».

5. Plan de communication

Le plan de communication est un volet important car pour les ministères associés au FFQCD, les retombées d'un projet sont souvent considérées en termes de communication.

Décrivez dans cette section du formulaire, le plan de communication détaillé du projet. Ce plan doit décrire les objectifs visés et les outils de communication prévus pour mettre en valeur les résultats et les retombées du projet. Si les communications se font principalement sur le Web, précisez les sites et les réseaux sociaux où se feront les publications.

Indiquez l'échéancier prévu pour communiquer les activités et les résultats du projet.

À noter que lors de la réalisation du projet, l'organisme qui porte le projet devra utiliser [la signature visuelle de la coopération franco-québécoise](#) et transmettre les outils de communication (communiqué, actualité, vidéo, gazouillis, etc.) afin qu'ils puissent être relayés sur les médias du MRIF. Ces démarches sont prévues dans la convention de subvention (voir section 8.4).

6. Divers

Indiquer dans cette section du formulaire toute autre information pertinente au projet. S'il y a lieu, dresser la liste des documents transmis en annexe.

7. Budget - Prévisions et sources de financement

Le MRIF accorde des subventions aux organisations québécoises qui portent les projets du FFQCD. Leurs partenaires français sont soutenus par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. La subvention est calculée et versée pour chacune des années financières du projet, soit :

- du 1^{er} avril au 31 mars au Québec;
- du 1^{er} janvier au 31 décembre en France.

Les projets peuvent se réaliser sur une ou deux années. Le montant de la subvention pour la deuxième année, s'il y a lieu, est calculé en fonction du bilan à mi-parcours et est accordé sous réserve des disponibilités budgétaires.

Le montant maximal de la subvention par projet ne dépasse généralement pas 20 000 \$ du côté québécois.

Du côté québécois, la subvention du FFQCD représente au maximum 50 % des dépenses totales du projet. Pour la plupart des projets, les dépenses visent principalement à rembourser les frais des missions en France.

Pour les missions en France, la subvention du FFQCD est calculée à l'aide d'indemnités représentant la moitié du coût estimé des dépenses pour ces missions. Pour les autres activités, la subvention couvre jusqu'à 50 % des dépenses admissibles.

7.1 Indemnités pour les missions en France

Les indemnités, par personne, pour une mission (déplacement) en France sont les suivantes :

Pour le transport aérien : **600 \$** pour chaque billet d'avion du Québec vers la France

Pour les frais de séjour (*per diem*) : **200 \$** pour chaque nuitée à l'hôtel en France, maximum de 6 nuitées (1 200 \$) par personne. Cette indemnité couvre les frais d'hébergement, repas et déplacements locaux. Le nombre de nuitées à l'hôtel, en France, est attesté par le billet d'avion.

150 \$ pour couvrir le premier et le dernier jour de la mission (incluant la nuitée dans l'avion, sans hôtel).

Sous-total des frais de séjour pour une mission de 6 nuitées ou plus à l'hôtel : 1 350 \$

Pour les frais d'accueil **50 \$** par personne, pour couvrir les dépenses encourues lors de la visite au Québec du partenaire français. Cette indemnité est calculée ainsi : 50 \$ par participant québécois aux missions en France soutenues par le FFQCD.

S'il y a lieu :

Pour le transport terrestre au Québec. **150 \$** (aller-retour), si le point de départ de la mission est situé à plus de 200 km des aéroports de Montréal et Québec.

Pour le transport terrestre en France : **150 \$** (aller-retour), si la destination finale de la mission, en France, est située à plus de 200 km de l'aéroport d'arrivée.

Le montant total maximum des indemnités pour une mission en France, par personne, est de 2 300 \$ (transport aérien et terrestre, frais de séjour et d'accueil). Ce montant peut varier dans le cas de déplacements en régions éloignées.

Chacune des indemnités représente 50 % du coût estimé des dépenses pour une mission du Québec vers la France. Ces montants sont sujets à changement.

7.2 Dépenses admissibles pour les autres activités

La subvention du FFQCD vise principalement à soutenir la mobilité, c.-à-d. les missions en France. Cependant, des dépenses pour les autres activités peuvent être admissibles pour le calcul de la subvention.

La règle du 50 % s'applique à ces dépenses, c.-à-d. que l'organisation qui porte le projet (et ses partenaires du Québec, s'il y a lieu) doit assumer au moins 50 % des dépenses admissibles. Les dépenses admissibles pour les « autres activités » doivent être destinées de façon spécifique à la réalisation du projet.

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles pour les « autres activités » et ne peuvent être prises en compte dans le calcul de la subvention du FFQCD :

- Frais de fonctionnement des organismes qui portent le projet ;
- les salaires et les cachets;
- les frais pour les bagages excédentaires;
- les frais pour les activités non liées ou non requises pour la réalisation du projet.

Dans un contexte de pandémie (Covid-19) et afin de pallier la difficulté d'effectuer des déplacements outre-Atlantique, des dépenses pourraient être admises par exemple pour des activités de maillage et de réseautage virtuels, le développement de plateformes d'échanges, la préparation de capsules, les activités de formation, et certains honoraires d'experts-conseil. De plus, ces dépenses pourraient représenter une part plus importante de la subvention. Voir section 4.2

Contactez la Direction France du MRIF (voir section 10) pour vérifier l'admissibilité des dépenses pour autres activités.

7.3 Renseignements pour remplir le « Tableau Budget – Indemnités pour les missions et autres dépenses »

Cette section contient les renseignements détaillés pour remplir le tableau Budget de la section 7 du formulaire de demande de financement. Ce budget en dollars canadiens (\$ CA) ne vise que la partie québécoise, la partie française ayant un formulaire et un budget distincts.

Les données à inscrire dans le tableau Budget doivent correspondre aux activités prévues décrites dans la section 4. du formulaire. Les lignes qui portent sur les indemnités (lignes 1 à 12) doivent être complétées à l'aide des renseignements de la section 7.1 du présent guide.

Le tableau Budget comporte deux parties correspondant à chacune des deux années financières de la réalisation du projet, 2021-2022 et, s'il y a lieu, 2022-2023.

Lignes 1 à 6 : Concernent les participants aux missions (missionnaires) en France par les représentants de l'organisation qui porte le projet.

Lignes 7 à 12 : Concernent les participants aux missions issus d'organismes partenaires au Québec, s'il y a lieu. Pour une association, les membres pourraient être considérés dans cette catégorie. Les dépenses des employés du gouvernement du Québec ne sont pas admissibles.

Ligne 1 : Indiquer à la ligne 1, le nombre de participants aux missions en France de l'organisation qui porte le projet. Le nombre de participants correspondra au nombre de billets d'avion du Québec vers la France.

Ligne 2 : Inscrire le montant total des indemnités pour le transport aérien (600 \$) en fonction du nombre de participants aux missions de l'organisation qui porte le projet (ligne 1). Le nombre de participants sera attesté par le(s) billet(s) d'avion (voir section 7.1).

Ligne 3 : Indiquer le montant total des indemnités pour les frais de séjour (maximum 1 350 \$ par participant) des représentants de l'organisme qui porte le projet : Nombre de participants (ligne 1) X l'indemnité pour les frais de séjour (voir section 7.1). Le nombre de nuitées à l'hôtel sera attesté par le(s) billet(s) d'avion.

Ligne 4 et 5 : S'il y a lieu, inscrire le ou les montants des indemnités pour le transport terrestre au Québec (150 \$) et en France (150 \$) (voir section 7.1).

Si le nombre de participants aux missions est élevé, la subvention du FFQCD pourrait prendre la forme d'un montant forfaitaire moins élevé que le total des indemnités.

Ligne 6 : Indiquer le nombre de participants québécois aux missions en France (ligne 1) multiplié par l'indemnité de 50 \$ pour l'accueil des partenaires français (voir section 7.1)

Ligne 13 : Cette ligne concerne les dépenses pour les autres activités du projet (autres que celles pour les missions en France). Indiquer le montant demandé pour ces dépenses, en considérant que la subvention du FFQCD couvre maximum 50 % des dépenses des autres activités (voir section 7.2).

Ventiler ces dépenses à la « Ligne 15 ».

Ligne 14 : Indiquer le montant total de la subvention demandée (total des lignes 1 à 13) pour chaque année financière. Ce montant représente le total des indemnités pour les missions (lignes 1 à 12) et 50 % des dépenses admissibles pour les autres activités (ligne 13).

La subvention du FFQCD représente au maximum 50 % des dépenses estimées du projet. Le montant demandé pour l'an 2, s'il y a lieu, est sujet à révision à l'occasion du bilan à mi-parcours.

Les dépenses réelles indiquées dans les bilans à mi-parcours et final permettent de confirmer ou réviser, s'il y a lieu, le montant de la subvention du FFQCD.

Ligne 15 : Les dépenses admissibles pour les autres activités doivent être ventilées. Pour chaque année de réalisation du projet, indiquer la ventilation détaillée des dépenses pour les « autres activités » ainsi que les différentes sources de financement, au Québec, s'il y a lieu, en précisant les sources gouvernementales (ministères et organismes). Voir ligne 13.

7.4 Exemple pour le calcul de la subvention

Voici un exemple de calcul de la subvention du FFQCD pour un projet qui inclurait des missions d'une durée de 7 jours, avec 6 nuitées à l'hôtel en France, pour deux (2) représentants de l'organisation qui porte le projet. Dans cet exemple, l'organisation qui porte le projet serait située à moins de 200 km des aéroports de Montréal ou Québec. Mais la destination finale en France serait située à plus de 200 km de l'aéroport d'arrivée.

Dans cet exemple, la subvention du FFQCD totaliserait 4 300 \$ (2 x 2 150 \$), pour la mission en France de deux (2) personnes :

- 1 200 \$ d'indemnité pour le transport aérien (2 indemnités X 600 \$);
- 2 700 \$ d'indemnité de séjour (2 x 1 350 \$);
- 300 \$ d'indemnité pour le transport terrestre en France (l'indemnité ne s'applique pas au Québec dans cet exemple) (2 x 150 \$);
- 100 \$ d'indemnité pour les frais d'accueil du partenaire français (ligne 2 X 50 \$).

La subvention du FFQCD représente 50 % du coût total estimé pour ces deux missions. Voici comment le tableau Budget (section 7 du formulaire de demande de financement) serait complété pour cet exemple :

Exemple de calcul de la subvention du FFQCD :

1.7 Tableau BUDGET – Indemnités pour les missions et autres dépenses		
AN 1 : 2021-2022 – Indemnités et autres dépenses <u>prévues</u>		
Missions en France – participants de l’organisation qui porte le projet :		
Nombre de participants	1	2
Indemnité pour le transport aérien (nombre de participants X 600 \$)	2	1 200 \$
Indemnités pour les frais de séjour en France (montant maximal de 1 350 \$ par participant)	3	2 700 \$
Indemnité pour le transport terrestre au Québec (nombre de participants X 150 \$)	4	0 \$
Indemnité pour le transport terrestre en France (nombre de participants X 150 \$)	5	300 \$
Indemnité pour les frais d’accueil du partenaire français (ligne 1 X 50 \$)	6	100 \$
Autres activités (voir ligne 15)		
Montant demandé au FFQCD pour les autres activités (maximum 50 % des dépenses)	13	0 \$
Subvention totale demandée au FFQCD - 2021-2022	14	4 300 \$

7.5 Dépenses admissibles pour la Partie française :

Pour information, du côté français, le calcul de la subvention du FFQCD est basé sur les dépenses admissibles suivantes :

- **Frais de déplacement :**
 - Transport aérien des experts, en classe économique, entre la France et le Québec (les frais de voyage en première classe ou classe affaires ne sont pas admissibles);
 - frais de transport sur les territoires français et québécois :
 - déplacement de l’aéroport au lieu de rencontre (train, métro + RER, navette aéroport, taxi);
 - déplacement en train ou en voiture à l’occasion de rencontres liées au projet;
 - location de voiture ou de minibus selon les besoins;
 - trajet en autocar ou en train;

- **frais quotidiens de séjour (maximum 5 jours** par mission). Ces frais incluent les dépenses de restauration et d'hébergement;
- **frais de communication pour la valorisation des résultats** (publication et diffusion de l'information dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication du projet). Ces activités ne pourront être admissibles au soutien du FFQCD que si elles sont réalisées par un prestataire extérieur (pas de valorisation en interne);
- **frais liés à l'organisation d'évènements**, de colloques ou toute autre activité novatrice (hors dépenses de personnels) entourant la mise en œuvre du projet et favorisant le développement de réseaux de travail;
- **frais liés à la création de portails Internet**. Ces activités ne pourront être admissibles au soutien du FFQCD que si elles sont réalisées par un prestataire extérieur (pas de valorisation en interne).

Ces barèmes, du côté français, constituent une orientation pour l'établissement des budgets prévisionnels. Seuls les frais réels seront pris en compte lors de l'examen des bilans à mi-parcours et des bilans finaux. Pour plus d'information, contacter la partie française (voir section 10) et la page Web française du FFQCD : www.f DIP .fr/FFQCD.

8. Dépôt du dossier de la demande de financement

Au Québec, le dépôt du dossier de demande de financement au FFQCD doit être fait par l'organisation qui porte le projet et contenir les documents suivants :

- le formulaire de demande de financement rempli à l'aide du présent Guide;
- la lettre d'appui d'une ville, d'une municipalité ou d'une MRC (si le projet n'est pas porté par une telle entité);
- la fiche synthèse du projet dûment remplie;
- le *curriculum vitae* des coordonnatrices ou coordonnateurs québécois et français;
- tout autre document en annexe utile à la bonne compréhension du projet.

Le dépôt du dossier se fait par courriel à l'adresse suivante :

Direction.France@mri.gouv.qc.ca

Le courriel doit avoir pour objet « Demande de financement au FFQCD ».

En France, l'organisation qui porte le projet doit compléter un formulaire de demande de financement distinct et suivre la procédure indiquée sur la page Web française du FFQCD : www.f DIP .fr/FFQCD

Les appels à projets statutaires du FFQCD se tiennent généralement les années paires (sujet à changement).

8.1 Évaluation des projets

Du côté québécois, seuls les dossiers complets de demande de financement sont évalués. Toutes les sections du formulaire de demande de financement au FFQCD et les autres documents du dossier de demande de financement sont tous tenus en compte pour l'évaluation des projets déposés.

Les projets admissibles sont soumis au comité d'évaluation du FFQCD constitué, du côté québécois, des représentants du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), de la Délégation générale du Québec à Paris et des ministères concernés; et du côté français, des représentants de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et du Consulat général de France à Québec.

Des avis complémentaires peuvent être demandés.

Grille d'évaluation des projets :

11^e appel à projets du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) Grille d'évaluation des projets	
Critères d'évaluation	Pointage
Incidence sur les enjeux transversaux	20
Partenariat franco-québécois	20
Objectifs et résultats visés	20
Échéancier et réalisation	15
Plan de communication	20
Appréciation générale	5
Total :	100

8.2 Date d'annonce des résultats

L'annonce des projets retenus à la suite de la tenue des appels à projets statutaires se fait généralement au mois d'avril suivant l'appel à projets (sujet à changement).

8.3 Autres appels à projets

Les projets non admissibles au FFQCD pourraient être admissibles à l'appel à projets général de la [Commission permanente de coopération franco-québécoise \(CPCFQ\)](#).

Les projets mis en œuvre par des jeunes peuvent être éligibles à un cofinancement de l'[Office franco-québécois pour la jeunesse \(OFQJ\)](#). Les projets de nature scientifique doivent être déposés au [Conseil franco-québécois de coopération universitaire \(CFQCU\)](#).

8.4 Convention de subvention

Pour recevoir la subvention du FFQCD, le porteur du projet doit accepter la Convention de subvention. Ils s'y engagent en outre à assurer les suivis administratifs (bilans à mi-parcours et final) et la mise en œuvre du plan de communication du projet. Le modèle de Convention de subvention est disponible sur la page Web du FFQCD.

9. Commentaires et suggestions

Nous vous invitons à inscrire dans cette section vos commentaires sur les renseignements et les outils offerts pour préparer votre dossier de demande de financement au FFQCD. N'hésitez pas à nous faire part de pistes d'amélioration. Nous apprécierions si vous indiquez de quelle manière vous avez été informé de l'appel à projets du FFQCD (publicité, Internet, référence, etc.).

10. Demande de renseignement

Pour toute question relative au dépôt du dossier de demande de financement, au processus de sélection ou à propos du FFQCD, communiquez avec :

Partie québécoise	Partie française
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
www.mrif.gouv.qc.ca/FFQCD	www.fdiplomatie.fr/FFQCD
direction.france@mri.gouv.qc.ca	xavier.d-argoeuves@diplomatie.gouv.fr
(418) 649-2400, poste 57472	thierry.morel@diplomatie.gouv.fr marie-france.pano@diplomatie.gouv.fr

Le 1^{er} septembre 2020